DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de Boulay

MAIRIE
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

2022/165

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 07/2022
Vendredi 28 Octobre 2022 – 19 heures

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; Madame Cécile KOWALSKI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération N° 001/07/2022
MISE EN PLACE DES HORLOGES ASTRONOMIQUES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter du 9 Novembre 2022, l'éclairage public sera éteint tous les jours. A cette fin, elle propose à l'organe délibérant la plage d'extinction allant de 23 heures à 5 heures du matin, en la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE et ses Annexe LEIDING et SCHRECKLING.
En raison de la crise énergétique actuelle, le prix de l'électricité en 2022 a connu une augmentation importante. Il a été multiplié par 5 en 8 mois. C'est pour cette raison que Madame le Maire propose de couper l'éclairage public de 23 heures à 5 heures du matin, à partir du 9 Novembre 2022.
A ce titre, les équipements sont dotés d'horloges astronomiques permettant également d'allumer et d'éteindre l'éclairage en fonction des horaires de coucher et de lever du soleil. Cette action s'inscrit aussi dans une démarche de prévention écologique.
Madame le Maire ajoute qu'il convient d'en informer la population par le biais du réseau social Facebook, le support de communication Panneau Pocket, la presse locale le Républicain Lorrain.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :
VALIDE l'extinction quotidienne de l'éclairage public sur la plage horaire allant de 23 heures 00 à 5 heures 00 du matin.
CHARGE Madame le Maire d'en informer les administrés de la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE et de ses Annexes par le biais des supports de communication à disposition.

Délibération N° 002/07/2022
TARIFICATION GITE RURAL 2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs de location du Gite Rural « Vue sur la Frontière », d'une part sur la plateforme de réservation « Gites de France » et sur celle de « BOOKING.COM », en veillant à ce que les deux supports soient en adéquation. Aussi Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les tarifs suivants pour les locations « Gites FRANCE » :

	BASSE SAISON	MOYENNE SAISON	VACANCES HIVERS	VACANCES PRINTEMPS	VACANCES ETE	VACANCES AUTOMNE	VACANCES FIN D'ANNEE
1 Nuit	99 €	99 €	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €
2 Nuits	198 €	198 €	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €
3 Nuits	297 €	297 €	360 €	360 €	360 €	360 €	360 €
4 Nuits	396 €	396 €	480 €	480 €	480 €	480 €	480 €
5 Nuits	495 €	495 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
6 Nuits	594 €	594 €	720 €	720 €	720 €	720 €	720 €
7 Nuits	693 €	693 €	840 €	840 €	840 €	840 €	840 €
14 Nuits	1 456 €	1 456 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €
21 Nuits	2 219 €	2 219 €	2 660 €	2 660 €	2 660 €	2 660 €	2 660 €
28 Nuits	2 982 €	2 982 €	3 570 €	3 570 €	3 570 €	3 570 €	3 570 €
Majoration Nuits Vendredi et Samedi	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Majoration Nuitée supplémentaire	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de Boulay

MAIRIE
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

2022/166

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 07/2022
Vendredi 28 Octobre 2022 – 19 heures

- **Exemple Majoration nuitée en weekend** : Tarif 2 nuits = 198 € + Majoration de 10 € par nuitée du weekend. Donc prix weekend 2 nuits = 198 € + 10 € + 10 € = 218 €
- **Majoration prix nuitée supplémentaire** : Il s'agit du tarif qui sera ajouté aux séjours de 7, 14, 21 nuits pour calculer le prix des séjours 8,9,10,11,12,13 nuitées— 15,16,17,18,19,20 nuitées et 22,23,24,25,26,27 nuitées.
  Exemple : Un tarif 12 nuits est à présent calculé de la sorte : Tarif 7 nuits (693 €) + 5 fois le tarif « nuitée supplémentaire » de la saison concernée. Si le tarif « nuitée supplémentaire » est de 109 €. Le tarif du séjour = 693 € + 545 € (5 nuitées à 109 € chacune) = 1 238 €.

Le calendrier des différentes périodes se présente de la façon suivante :

BASSE SAISON	Du 03/01/2023 Au 03/02/2023 Du 04/03/2023 Au 07/04/2023 Du 30/09/2023 Au 20/10/2023 Du 04/11/2023 Au 22/12/2023
MOYENNE SAISON	Du 06/05/2023 Au 30/06/2023 Du 02/09/2023 Au 29/09/2023
VACANCES HIVERS	Du 04/02/2023 Au 03/03/2023
VACANCES PRINTEMPS	Du 08/04/2023 Au 05/05/2023
VACANCES ETE	Du 01/07/2023 Au 01/09/2023
VACANCES AUTOMNE	Du 21/10/2023 Au 03/11/2023
VACANCES FIN D'ANNEE	Du 23/12/2023 Au 05/01/2024

Concernant les locations via la plateforme « BOOKING.COM », Madame le Maire propose que la nuitée passe à 110 €, avec en supplément un forfait ménage non facultatif à 100 €.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
VALIDE la grille tarifaire de la plateforme « Gites de FRANCE » concernant les locations du Gite Rural « Vue sur la Frontière » pour l'année 2023
VALIDE le calendrier des périodes proposés par « Gites de FRANCE »
OPTE pour le tarif de 110 € par nuitée sur la plateforme « BOOKING.COM » et un forfait ménage non facultatif à 100 €.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de Boulay

MAIRIE
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

2022/167

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 07/2022
Vendredi 28 Octobre 2022 – 19 heures

DIVERS

Délibération N° 003/07/2022

FORET COMMUNALE – PREVISIONS DES COUPES 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de prévision des coupes 2023 proposé par Monsieur Nicolas REDARES, Agent de l'Office National des Forêts (ONF). Ce programme se décline de la façon suivante :

- COUPES A FACONNER en parcelles 2 a et 4 a pour un volume total de 150 m3.
- CESSION AUX PARTICULIERS en parcelles 1 b, 2 a, 4 c et 4 a pour un volume total de 348 m3.
- COUPES EN VENTE SUR PIED en parcelles 7 b, 6 et 7 a pour un volume total de 93 m3.

Un programme de travaux d'exploitation, dont la recette brute est estimée à 17 660 €.
Madame le Maire propose également de fixer à 13 € / stère pour la cession aux particuliers.
Après l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :
ACCEPTE la prévision des coupes 2023 proposée par Monsieur Nicolas REDARES, Agent de l'Office National des Forêts (ONF)
FIXE à 13 € le stère la cession de bois aux particuliers.

Délibération N° 004/07/2022

CCB3F- MUTUALISATION DES SERVICES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes fait par la CCB3F, dans les domaines suivants :

- Contrôle des aires de jeux et installations
- Protection incendie
- Fourniture de sel de déneigement
- Fourniture, pose et entretien de l'éclairage public
- Dératisation
- Nettoyage des avaloirs
- Fourniture d'électricité et de gaz
- Vidéo surveillance

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
VALIDE les domaines d'intervention proposés par Madame le Maire

Délibération N° 005/07/2022

NETTOYAGE LOCAUX MAIRIE -FSE ET GITE RURAL

Madame le Maire Informe le Conseil Municipal, qu'elle a pris attache auprès de la Société CLEAN UP de BRETTNACH pour ce qui est du nettoyage des locaux Mairie, FSE et Gite Rural. Aussi Madame le Maire présente au Conseil Municipal, un comparatif entre s'adjoindre les services de la Société CLEAN UP de BRETTNACH et recruter un agent d'entretien des locaux (H/F). Les coûts induits se matérialise de la façon suivante :

AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX (H/F)	
Salaire Brut Mensuel (14 heures / semaine)	649. 00 €
Salaire Brut Annuel (14 heures / semaine)	7 788. 00 €
Congés Payés Annuels (5 semaines)	811. 25 €
TOTAL Salaire Brut et Congés Payés Annuels	8 599. 25 €
ALLO ACTIF	1 678. 68 €
Frais Kilométrique	575. 15 €
TOTAL Global Annuel	10 853. 08 €

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de Boulay

MAIRIE
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

2022/168

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 07/2022
Vendredi 28 Octobre 2022 – 19 heures

SOCIETE CLEAN UP BRETTNACH		
Coût Horaire	30 €	
Interventions		Annualisation
Mairie (2 heures – hebdomadaire)	60 €	3 120 €
FSE (3 heures – Mensuel)	90 €	1 080 €
Gite Rural (6 heures / Location)	180 €	5 220 €
TOTAL Global Annuel		9 420 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
DONNE son accord de principe à la signature d'une convention avec la Société CLEAN UP de BRETTNACH
CHARGE Madame le Maire de négocier le tarif horaire des interventions avec la représentante de la Société CLEAN UP de BRETTNACH

Délibération N° 006/07/2022
RECRUTEMENT ET REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR (H/F)
Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête de recensement des habitants, qui se tiendra du 19 Janvier au 18 Février 2023, la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE se doit de recruter un agent recenseur (H/F). Celui-ci ou celle-ci aura en charge d'administrer le questionnaire à la population concernée, à réceptionner les documents dument complétés et à les transmettre au coordinateur pour enregistrement. A savoir que depuis le dernier recensement, la réponse par internet a beaucoup progressé. Aussi la personne recrutée devra être à l'aise avec l'outil informatique et éventuellement aider les sondés à utiliser ce moyen. L'agent recenseur (H/F) devra également faire preuve de discrétion à l'égard des résultats de l'enquête.
Pour postuler à cette fonction à durée déterminée, vous pouvez vous faire connaitre en Mairie, aux horaires habituels d'ouverture au public, par téléphone au +33 87 78 31 93 ou par e-mail à l'adresse suivante : heining.mairie@wanadoo.fr.
Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer à la rémunération de l'agent la somme de 915 €. Ce qui représente la globalité de la dotation forfaitaire de recensement.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
VALIDE ce processus de recrutement
VALIDE la rémunération de 915 € correspondant à la globalité de la dotation forfaitaire de recensement

Fin de séance 20 heures 30 minutes.

HEINING LES BOUZONVILLE, le 7 novembre 2022.

MAIRIE de HEINING-LES-BOUZONVILLE (Moselle)

Mme Astrid Lemarchand
Maire de Heining Les Bouzonville